GLYSTEEL™ 540 SL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ OU DE L'ENTREPRISE

Identificateurs du produit

Nom du produit : Glysteel™ 540 SL

No d'homologation de l'ARLA : 36148

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Produit de protection des cultures, herbicide

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Entreprise : Avesta CropScience Inc.
Adresse : Suite 2900, Bentall 5
550, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 0A3
Téléphone : 1-800-607-5443
Site Web : https://avestacrop.com

Numéro de téléphone d'urgence : 1-800-424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Mention d'avertissement : Danger
Mentions de danger : Peut provoquer le cancer.

Conseils de prudence – Prévention :
Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation.
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection oculaire et une protection du visage.

Conseils de prudence – Intervention : En cas d'exposition ou de préoccupation : consulter un médecin.

Conseils de prudence – Entreposage : Entreposer sous clé.

Conseils de prudence – Élimination : Éliminer le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

Autres renseignements
Peut provoquer une irritation gastro-intestinale en cas d'ingestion et une irritation cutanée en cas de contact.

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique : Glyphosate-potassium
No CAS : 39600-42-5
Pourcentage en poids : 45–60 %

Nom chimique : D-glucopyranose, oligomères, glycosides décyl octyl
No CAS : 68515-73-1
Pourcentage en poids : 5–10 %

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin.

Inhalation : Amener la personne à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Contact avec la peau : Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Ne pas provoquer le vomissement. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes : Aucun symptôme connu.

Effets de l'exposition : Peut provoquer le cancer. Voir la section 11 pour des renseignements toxicologiques supplémentaires.

Note à l'intention des médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des agents extincteurs appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : Aucun connu selon les renseignements fournis.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange : Aucun connu selon les renseignements fournis.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone, oxydes d'azote, fumées irritantes.

Données relatives aux explosions
Sensibilité aux chocs mécaniques : Aucune.
Sensibilité aux décharges électrostatiques : Aucune.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de protection contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Autres informations : Se reporter aux mesures de protection indiquées aux sections 7 et 8.

Méthodes de confinement : Empêcher toute fuite ou tout déversement supplémentaire si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage : Endiguer la zone du déversement. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte. Recueillir et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement les surfaces contaminées.

Prévention des dangers secondaires : Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminés conformément à la réglementation environnementale.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipulation sécuritaire : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Ne pas mélanger ni appliquer ce produit, ni pulvériser des solutions de ce produit, dans des contenants ou des cuves de pulvérisation en acier galvanisé ou en acier non revêtu (sauf l'acier inoxydable). Obtenir des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité.

Considérations générales en matière d'hygiène : Porter des gants appropriés ainsi qu'une protection oculaire et faciale. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être sortis du lieu de travail.

Conditions d'entreposage : Conserver les contenants bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer sous clé. Garder hors de la portée des enfants. Ne pas entreposer ce produit ni des solutions de pulvérisation de ce produit dans des contenants ou des cuves de pulvérisation en acier galvanisé ou en acier non revêtu (sauf l'acier inoxydable).

Matériaux d'emballage : Acier inoxydable. Polyéthylène haute densité (PEHD).

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition : Ce produit, tel que fourni, ne contient aucune matière dangereuse pour laquelle des limites d'exposition professionnelle ont été établies par des organismes de réglementation propres à une région.

Contrôles techniques :
Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes étanches, selon le risque d'éclaboussures.

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Normalement non requise dans des conditions normales de manipulation. Lorsque les mesures techniques sont insuffisantes pour maintenir les concentrations aéroportées à des niveaux acceptables, ou en cas d'irritation, utiliser une protection respiratoire appropriée déterminée par un hygiéniste industriel.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide visqueux

Odeur : Faible

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible.

Couleur : Jaune à orange

Valeur du pH (solution aqueuse) : 4,87–4,89

Densité (masse volumique) : Aucune donnée disponible.

Point de fusion : Aucune donnée disponible.

Température d'ébullition : Aucune donnée disponible.

Point d'éclair : 81 °C

Inflammabilité : Aucune donnée disponible.

Viscosité dynamique : 26,3 mPa·s à 20 °C

Densité relative : 1,36–1,38 à 20 °C

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : Peut produire de l'hydrogène si ce produit entre en contact avec de l'acier galvanisé ou de l'acier non revêtu.
Polymérisation dangereuse : Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.
Conditions à éviter : Contact avec l'acier galvanisé ou l'acier non revêtu; chaleur excessive; gel.

Matières incompatibles : Agents oxydants, acier galvanisé, acier non revêtu.

Produits de décomposition dangereux : Aucun connu selon les renseignements fournis.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur les voies d'exposition probables
Inhalation : Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.
Contact avec les yeux : Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.
Contact avec la peau : Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles. Peut être nocif par contact cutané.
Ingestion : Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques
Symptômes : Une irritation gastro-intestinale (nausées, vomissements, diarrhée) peut survenir; une irritation cutanée peut également survenir.

Toxicité aiguë
Mesures numériques de la toxicité
DL_{50} orale : 5 000 mg/kg (rat)
DL_{50} cutanée : 2 000 mg/kg (rat)
CL_{50} par inhalation : 5,674 mg/L (rat, 4 h; poussières/brouillards)

Nom chimique : D-Glucopyranose, oligomères, glycosides décyle-octyle
No CAS : 68515-73-1
DL_{50} orale : Sans objet
DL_{50} cutanée : > 2 000 mg/kg (lapin)
CL_{50} par inhalation : Sans objet

Effets différés et immédiats, ainsi que les effets chroniques résultant d'une exposition à court et à long terme
Corrosion cutanée/irritation cutanée
Selon les données d'essai disponibles : Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Selon les données d'essai disponibles : Non irritant.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Selon les données d'essai disponibles : Essai de maximisation chez le cobaye (GPMT) – Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales
Aucune information disponible.

Cancérogénicité
Le mélange n'a pas été testé pour la cancérogénicité. La classification relative à la cancérogénicité est fondée sur les données disponibles pour les ingrédients individuels. Le glyphosate-potassium est classé par le CIRC (IARC) dans le groupe 2A (probablement cancérogène pour l'humain). Cette classification ne constitue pas une classification de cancérogénicité du mélange selon le SIMDUT 2015.

Les informations ci-dessous indiquent si chaque organisme a inscrit un ingrédient comme cancérogène.

Nom chimique : Glyphosate-potassium
No CAS : 39600-42-5
ACGIH : Non répertorié.
CIRC (IARC) : Groupe 2A – Probablement cancérogène pour l'humain.
OSHA : Inscrit (présent sur une liste OSHA).

Toxicité pour la reproduction : Aucune information disponible.
STOT – exposition unique : Aucune information disponible.
STOT – expositions répétées : Aucune information disponible.
Danger par aspiration : Aucune information disponible.

SECTION 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Méthode : OCDE – Essai no 203 : Toxicité aiguë chez les poissons
Espèce : Brachydanio rerio
Type de paramètre : CL_{50}
Dose efficace : > 100 mg/L
Durée d'exposition : 96 heures

Méthode : OCDE – Essai no 217 : Micro-organismes du sol – Essai de transformation du carbone
Espèce : Micro-organismes du sol
Durée d'exposition : 28 jours
Résultats : Non toxique

Méthode : OCDE – Essai no 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation aiguë
Espèce : Daphnia magna
Type de paramètre : CE_{50}
Dose efficace : > 100 mg/L
Durée d'exposition : 24 et 48 heures

Méthode : OCDE – Essai no 207 : Vers de terre, essais de toxicité aiguë
Espèce : Ver de terre
Type de paramètre : CL_{50}
Dose efficace : > 5 000 mg/kg
Durée d'exposition : 14 jours

Méthode : OCDE – Essai no 214 : Abeilles domestiques, toxicité aiguë par contact
Espèce : Abeilles domestiques
Type de paramètre : DL_{50}
Dose efficace : > 204,7 µg/abeille

Méthode : OCDE – Essai no 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Type de paramètre : CE_{50}
Dose efficace : > 100 mg/L
Durée d'exposition : 72 heures
Résultats : N'inhibe pas la croissance des algues

Méthode : OCDE – Essai no 216 : Micro-organismes du sol – Essai de transformation de l'azote
Espèce : Micro-organismes du sol
Durée d'exposition : 28 jours
Résultats : Non toxique

Nom chimique : D-Glucopyranose, oligomères, glycosides décyle-octyle
No CAS : 68515-73-1
Algues / plantes aquatiques : Sans objet
Poissons : CL_{50} = 170 mg/L (96 h, Danio rerio)
Toxicité pour les micro-organismes : Sans objet
Crustacés : Sans objet

Persistance et dégradabilité : Aucune information disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune information disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune information disponible.

Autres effets néfastes : Aucune information disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets provenant des résidus ou des produits non utilisés : Éliminer conformément aux règlements locaux et à la législation environnementale applicable.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser les contenants vides.

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

TMD (Canada) : Non réglementé
IATA (OACI) : Non réglementé
IMDG : Non réglementé

Bien que le produit contienne des ingrédients présentant une classification de cancérogénicité, le mélange ne répond pas aux critères de classification comme marchandises dangereuses en vertu du TMD, de l'IATA ou de l'IMDG.

SECTION 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations internationales
Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Sans objet.
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants : Sans objet.
Convention de Rotterdam : Sans objet.

Inventaires internationaux
Communiquer avec le fournisseur pour connaître le statut de conformité aux inventaires.

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS

Cette fiche de données de sécurité (FDS) résume les connaissances actuelles concernant les dangers pour la santé et la sécurité associés à ce produit et fournit des renseignements sur sa manipulation et son utilisation sécuritaires en milieu de travail. Il incombe à l'utilisateur de lire cette FDS et d'évaluer l'information qu'elle contient en fonction des conditions réelles d'utilisation du produit, y compris lors de son utilisation en combinaison avec d'autres produits. Toute personne nécessitant des précisions ou des renseignements supplémentaires afin d'effectuer une évaluation adéquate des risques

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à la Loi sur les produits dangereux (LPD) et au Règlement sur les produits dangereux (RPD) du Canada, et est conforme aux exigences du SIMDUT 2015.